

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 juillet 2020

L'an 2020, le six du mois de juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Maulette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Éric TONDU, Maire.

**Présents** : Mmes et Ms Éric TONDU, Stéphane GORNES, Marie-France ROBERT, Hervé JANNIN, Marie Isabelle DAULLÉ, Raymond DESCHAMPS, Elisabeth NICOLAS, Anne DUCHALAIS, Victoire HOUESSO, Sylvain LARCHER, Thierry KORWACKI, Laurent GUIBLAIN et Théo CAMPOS.

**Absente excusée** : Mme Isabelle COUPIN (pouvoir donné à Madame Anne DUCHALAIS)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Raymond DESCHAMPS, conseiller municipal

#### Fixation des tarifs périscolaires pour l'année 2020-2021 et adoption du règlement intérieur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de **FIXER**, pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs suivants :

#### PÉRISCOLAIRE : TARIFS 2020-2021

	Tarifs pour Maulette, Dannemarie et Havelu		Tarifs extérieurs	
	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021
Garderie matin	2,70 €	2,70 €	5,20 €	5,20 €
Cantine	5,00 €	5,00 €	6,80 €	6,80 €
Garderie soir	3,90 €	3,90 €	6,00 €	6,00 €
tarif réduit cantine	2,60 €	2,60 €	3,60 €	3,60 €

- d'**ADOPTER** le règlement intérieur des services périscolaires proposés par la commune comme annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Eric TONDU

